Nations Unies S/2005/431



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juillet 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 1er juillet 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication datée du 29 juin 2005 que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe). Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce texte à l'attention des membres du Conseil.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

05-40860 (F) 080705 080705

Annexe

Lettre datée du 29 juin 2005, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

En application des résolutions 1386 (2001) et 1510 (2003) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité portant sur la période du 7 mars au 3 juin 2005 (voir pièce jointe). Je vous serais obligé de bien vouloir transmettre au Conseil de sécurité le texte du rapport.

(*Signé*) Jaap de **Hoop Scheffer**

Pièce jointe

Rapport trimestriel sur les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité

I. Introduction

1. Dans sa résolution 1510 (2003), le Conseil de sécurité a prié le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) de lui présenter, par l'intermédiaire du Secrétaire général, des rapports trimestriels sur l'exécution du mandat de la Force. Le présent rapport est le septième soumis par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et porte sur la période du 7 mars au 3 juin 2005.

2. Au 7 juin 2005, l'effectif total de la Force était de 8 404 soldats de 26 pays membres de l'OTAN et de 278 soldats de 10 pays non membres. Le 31 mai 2005 on a procédé à l'élargissement de la mission de la FIAS à la partie occidentale du pays. L'OTAN a pris la direction de deux équipes de reconstruction de province et deux nouvelles autres équipes seront constituées cet été. La planification d'une nouvelle expansion de la FIAS vers le sud (étape 3) se poursuit.

II. Sécurité

Sécurité à l'intérieur de la zone d'opérations de la FIAS

3. Au cours de la période considérée et jusqu'à la mi-mai, la situation en Afghanistan a été relativement calme, puis il y a eu une série d'incidents. De violentes manifestations, qui auraient été provoqués par la publication d'un article dans *Newsweek*, se sont déroulées dans 16 des 34 provinces de l'Afghanistan; elles auraient fait 16 morts. En outre, le 16 mai, un employé italien de CARE International a été enlevé (depuis lors libéré) et des tensions ont éclaté dans la zone de Shirin Tagab. Les menaces que font peser sur la stabilité le trafic des stupéfiants, la criminalité organisée et les luttes des factions restent une source de préoccupation. Dans un avenir prévisible, les élections à l'Assemblée nationale risquent de favoriser l'agitation des forces militantes d'opposition et de provoquer des affrontements intertribaux.

4. Tout au long de la période à l'examen, il y a eu des mises en garde, des bombardements sporadiques et des attaques à la roquette dans la capitale. Dans la nuit du 29 au 30 mai, une roquette a touché le complexe de la FIAS, blessant légèrement un soldat et causant des dégâts matériels relativement limités. De nombreuses caches d'armes ont par ailleurs été découvertes au cours du deuxième trimestre de 2005.

Opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité

5. L'élargissement de la mission de la FIAS à la partie occidentale du pays est intervenue le 31 mai lorsque la Force a pris la responsabilité de l'équipe de reconstruction de la province de Farah dirigée par les États-Unis et de l'équipe de reconstruction de la province de Herat dirigée par l'Italie. Deux nouvelles équipes de reconstruction de province seront établies cet été dans les provinces de Badghis

et de Ghor. L'OTAN prépare le déploiement provisoire de forces supplémentaires à l'appui des élections à l'Assemblée nationale qui doivent avoir lieu le 18 septembre. Toutefois, c'est aux forces de sécurité afghanes qu'il incombera au premier chef d'assurer la sécurité pendant le processus électoral.

6. L'OTAN a constitué une équipe de projet intégré chargée d'une évaluation stratégique des opérations aériennes de la FIAS jusqu'en 2015. Pour définir un bon équilibre à atteindre entre les aérodromes de Kaboul (aéroport international), de Bagram, de Kandahar et d'autres sites susceptibles d'être utilisés par la FIAS, cette équipe fera fond sur les plans et études de l'OTAN ainsi que sur les informations fournies par le Gouvernement afghan et les Forces de la coalition. Pour développer ce secteur, il sera indispensable d'établir une autorité afghane de l'aviation civile et d'examiner de près les possibilités de privatisation des installations d'un aéroport commercial afghan.

7. La FIAS a joué un rôle clef dans le règlement du conflit dans la ville de Shirin Tagab dans la province de Faryab, où des troubles avaient éclatés. L'équipe de reconstruction de province a négocié un cessez-le-feu au niveau local tandis que des consultations avaient lieu entre le siège de la FIAS et les autorités fédérales à Kaboul.

Appui à la réforme du secteur de la sécurité

8. Le processus en cours de désarmement, démobilisation et réinsertion a pris fin à Chaghcharan et dans la région occidentale avec le désarmement de la 41e division et du 843e régiment. Au 15 mai, un total de 53 000 soldats des forces de la milice afghane avaient intégré ce programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Le Ministère de la défense a retiré des états de paie 85 500 hommes sur un effectif total de 100 000. Le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion est actuellement axé sur la 1re division à Panshyr et à Kaboul puisque c'est la seule et dernière unité posant problème. Le cantonnement des 48 armes lourdes restantes est prévu à Sheberghan.

9. En janvier, le Programme pour un nouveau départ en Afghanistan a pris l'initiative du démantèlement des groupes armés illégaux. Dans un premier temps, il s'est agi de recueillir des informations sur les groupes armés opérant en Afghanistan. À l'issue des travaux effectués à ce jour, sont désormais inscrits dans la base de données de ce programme environ 1 800 groupes armés illégaux de ce type, composés d'environ 129 000 individus.

10. Vu la complexité tant matérielle que culturelle de la réforme de la justice, pour laquelle l'Italie est la nation chef de file, des progrès ont été accomplis. Environ 800 juges et procureurs ont été formés. On procède actuellement à des activités de formation, de construction et de remise en état des installations ainsi qu'à la réforme du Ministère de la justice, de la Cour suprême et du Bureau du Procureur général. L'Italie, en qualité de nation chef de file de ce pilier de la réforme du secteur de la sécurité, coordonne les programmes et les activités mises en œuvre également par d'autres nations. Le Canada finance un projet intitulé « Renforcement du règne du droit en Afghanistan » qui couvre la formation judiciaire en matière de droit civil et commercial, l'élaboration du Code civil (en coopération avec l'Italie), une formation à l'aide juridique et l'amélioration de l'administration des tribunaux d'instance. La FIAS aide le Gouvernement afghan à recueillir des informations sur la situation matérielle actuelle des installations judiciaires et sur la façon dont le

droit est perçu par la population afin d'encourager le recours aux tribunaux pour régler les différends.

III. Appui au Gouvernement afghan et à la mission des Nations Unies en Afghanistan

11. Le 16 février 2005, le Gouvernement afghan a publié un plan pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les stupéfiants reposant sur huit piliers – renforcement des institutions, campagnes d'information, autres moyens de subsistance, respect de la loi, justice pénale, réduction de la demande, traitement des toxicomanes et coopération régionale. La FIAS s'est félicitée de ce plan qui a été coordonné avec elle et des spécialistes de la coalition et de l'ambassade en matière lutte contre les stupéfiants. La FIAS continuera de collaborer avec le personnel de la coalition et de l'ambassade à la lutte contre les stupéfiants. Les équipes de reconstruction de province ont fourni un appui discret aux initiatives locales et logistiques, ainsi qu'un appui médical aux opérations nationales d'élimination et d'interdiction.

12. Grâce à la formation du personnel, 56 % des postes du Ministère afghan de la défense sont pourvus. Dans l'armée, 29 des 65 bataillons sont opérationnels et 44 % des effectifs prévus (46 000 soldats) sont équipés et formés.

13. À ce jour, la formation de la police nationale afghane a considérablement progressé. On prévoit d'atteindre l'objectif de 62 500 policiers d'ici à la fin de 2005, les équipes de reconstruction de province fournissent une aide à la police nationale afghane en comptant parmi leurs effectifs des conseillers de la police nationale.

Aéroport international de Kaboul

14. On continue de renforcer le rôle d'aéroport civil de l'aéroport international de Kaboul. Pour atteindre l'objectif à long terme qu'est le transfert aux autorités afghanes de l'ensemble de la gestion, on devrait avoir de plus en plus recours à l'externalisation de plusieurs services d'aéroport. L'OTAN forme des pompiers afghans qui doivent achever leur formation au milieu de 2005. Des contrôleurs de la circulation aérienne sont formés en Inde. Toutefois un plan de formation global devra être établi pour permettre aux autorités afghanes de prendre en charge l'exploitation des aérodromes de l'aéroport international de Kaboul et à la FIAS de réduire sa responsabilité en la matière.

15. Une condition de la remise en état de l'aéroport international de Kaboul reste l'adoption par la communauté internationale d'une approche commune. Un mécanisme d'échange d'informations coordonné par l'OTAN s'emploie en ce sens. Lors de récents débats, on a particulièrement insisté sur d'importantes priorités telles que l'urgente nécessité d'équiper l'aéroport de systèmes de radar appropriés pour permettre des atterrissages conformément aux réglementations internationales en matière de circulation aérienne.

IV. Conclusion

16. Dans le cadre de son mandat, la FIAS continue d'aider le Gouvernement afghan à créer un environnement sûr dans sa zone d'opérations et élargit son rôle ce faisant.

17. Outre les opérations de maintien de la sécurité habituelles, la Force continue d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité dans les limites de ses moyens et de ses capacités. Sur la base des enseignements tirés des élections présidentielles, la Force est prête à fournir un appui aux élections à l'Assemblée nationale afghane en septembre prochain, ce qui permettra la réalisation des principaux objectifs de l'Accord de Bonn.